

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 9 mars 2010*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

*Etaient Présents* : M. MOUNOURY, Mme GUERIN, MM. GRAS, MAZOUÉ, TISSERAND, MARTY, HOUSSINOT, QUENTIN, Mme LEVASSEUR, M. SARRAZIN, Mmes BAUDIER, DUWEZ, MILLOCHAU.

*Absents excusés* :

M. SAUGEZ, pouvoir à M. SARRAZIN,  
M. COUTURIER.

Monsieur Joël TISSERAND est élu secrétaire.

## LE CONSEIL :

Approuve le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire informe les conseillers, que dans le cadre de sa délégation, il a pris une décision :

- Aménagement de la rue d'Etampes, travaux d'électricité.

Acte d'engagement signé avec la société QUEKENBORN pour un montant H.T. de 59 932.75 Euros.

Approuve les comptes de gestion 2009 du Receveur Municipal qui sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs du Budget Général, du Budget Eau et du Budget Assainissement de la commune.

*14 voix POUR*

*Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GRAS,*

Approuve le compte administratif 2009 du Budget Général qui se solde par un excédent global de 317 168.50 Euros.

*13 voix POUR*

Approuve le Compte administratif 2009 du budget Eau qui se solde par un excédent global de 99 993.01 Euros.

*13 voix POUR*



Approuve le compte administratif 2009 du budget Assainissement qui se solde par un excédent global de 235 824.09 Euros.

*13 voix POUR*

*Retour de Monsieur le Maire.*

Conventions avec la commune de Châtignonville :

- Convention de délégation de gestion administrative

Constatant au cours de ces dernières années un accroissement de la charge de travail de l'équipe administrative dû aux exigences de plus en plus fortes de l'administration, le conseil municipal de Corbreuse a chargé Monsieur le Maire d'ajuster le montant de la convention secrétariat en conséquence et d'en informer préalablement le maire de Châtignonville.

Devant le refus du conseil municipal de Châtignonville de prendre en considération les arguments ci-dessus, se bornant simplement à accepter une augmentation dite du coût de la vie,

Décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler cette délégation de gestion administrative.

Bien qu'aucune clause de tacite reconduction ni de préavis ne soient prévues à cette convention, le conseil municipal de Corbreuse a estimé qu'il existait un risque de mise en situation délicate en mettant un terme immédiat à la convention de délégation de gestion administrative.

Décide, à la majorité, d'accepter la poursuite de cette tâche jusqu'au terme de l'année civile 2010, si la mairie de Châtignonville le désire.

Vote, à la majorité, une remise à niveau du tarif de cette convention, soit :

- un montant de 2 522.25 Euros du 01/01/2010 au 31/03/2010

- un montant de 9 458 Euros du 01/04/2010 au 31/12/2010, à charge de travail égale et sans investissement supplémentaire en matériel et logiciel.

- Convention d'entretien

La convention de délégation de gestion administrative n'étant pas renouvelée, décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler la convention d'entretien dont l'effet expire au 31 mars 2010.

*14 voix POUR*

- Décide de renouveler la taxe communale sur la consommation d'énergie électrique au taux de 4%.

Demande aux fournisseurs d'électricité d'assurer la perception de la taxe auprès des usagers et son reversement à la commune dans les meilleurs délais compatibles avec les travaux d'adaptation nécessaires des traitements de l'information.

*14 voix POUR*

- Annule la délibération concernant le programme 2009 d'aide à la voirie communale en date du 13 novembre 2009, afin de demander une subvention plus importante.

Approuve le nouveau programme d'aide à la voirie communale 2007/2015 tranche 2009 portant sur :

- Rue du Hurepoix
- Allée de la gambade
- Une partie de la rue de l'Orme creux

Et ce, pour un montant prévisionnel de 77 220 Euros HT, soit 92 355.12 • TTC.

Sollicite la subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne relative à l'amélioration de la voirie communale 2009.

*14 voix POUR*

- Décide d'appliquer les tarifs 2010 pour la Foire de Printemps du 9 mai 2010 :

- Tarifs professionnels :  
Emplacement extérieur de 5 ml max. 20.00 Euros  
Par ml supplémentaire 2.00 Euros

- Tarifs particuliers :  
Gratuit pour habitant de Corbreuse dans la limite de 3 m  
Commune voisine dans la limite de 3 m maximum 11.00 Euros  
Pour tous les particuliers : le ml supplémentaire 2.00 Euros

*14 voix POUR*

- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire pour la construction de courts de tennis.

*14 voix POUR*

## QUESTIONS DIVERSES

- \* Donne un accord de principe pour un budget « communication » de 1 000 Euros pour la fête des Aricandiers.
- \* Remise des tableaux des permanences des élections.
- \* Point sur les subventions « ordinateurs » de l'école élémentaire.
- \* Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix le jeudi 11 mars à Corbreuse.
- \* Réunion commission « budget » le mardi 23 mars à 20h30.
- \* Réunion du conseil municipal le mercredi 31 mars à 20h30.
- \* Point sur l'ACCET.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.***